



Mairie de Marseille
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE
PLUS VERTE ET PLUS DURABLE
DIRECTION DES RÉGIES

Acte d'engagement

**Fourniture et livraison d'une polisseuse
pour la direction des régies
de la ville de Marseille**

Numéro de la consultation : 23_3065

Procédure de passation : MAPA ouvert

Sommaire

ARTICLE 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITE).....	3
1.1 Marché.....	3
1.2 Pouvoir adjudicateur.....	3
1.3 Informations comptables et financières.....	3
1.4 Code CPV.....	3
1.5 Réemploi, réutilisation ou intégration de matières recyclées.....	4
ARTICLE 2 - CONTRACTANT(S).....	4
2.1 Identification.....	4
2.2 Compte à créditer.....	7
ARTICLE 3 - OBJET.....	8
ARTICLE 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHÉ.....	8
4.1 Forme du prix.....	8
4.2 Montant.....	9
4.3 Sous traitance.....	9
ARTICLE 5 - AVANCE.....	9
ARTICLE 6 - DURÉE.....	9
ARTICLE 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES.....	10
ARTICLE 8 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	10
ARTICLE 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT.....	10
ARTICLE 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	11

Article 1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (RENSEIGNE PAR LA COLLECTIVITÉ)

1.1 Marché

Numéro du marché :

MAPA OUVERT AVEC BOAMP - selon les articles suivants : articles L2123-1, R2123-1-1°, R2123-4 et 5 du Code de la commande publique.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Ville de Marseille

Quai du Port

13233 MARSEILLE CEDEX 20

Représentant du pouvoir adjudicateur : Patrick FENASSE, Directeur des Régies

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la commande publique : M. Patrick FENASSE, Directeur des Régies

Service responsable de l'exécution du marché : Direction des Régies

1.3 Informations comptables et financières

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur l'Administrateur Finances Publiques de la Ville de Marseille

Trésorerie de Marseille Municipale

33 A rue Montgrand

13251 MARSEILLE CEDEX 20

Imputation budgétaire : Investissement

Nomenclature uf 12488

OPA 2023 a 3952 : OPI Machine Atelier

1.4 Code CPV

Code CPV principal : 445 11 500

1.5 Réemploi, réutilisation ou intégration de matières recyclées

Sans objet

Article 2 - CONTRACTANT(S)

2.1 Identification

EN CAS DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

.....

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...):

Dénomination sociale :

Domicilié à :

.....

Tél :

Dont le siège social est à :

.....

Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

N.B. Les informations (dénomination sociale, forme juridique, SIRET...) doivent correspondre à celles indiquées dans le Kbis de la société.

EN CAS DE CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES

- 1er co-contractant : **MANDATAIRE**

Nom, prénom et qualité du signataire :
Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :

Dénomination sociale :

Domicilié à :

Tél :

Dont le siège social est à :

Tél :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

(pour les candidats européens sans établissement en France)

agissant en tant que mandataire :

* du groupement conjoint

* du groupement conjoint pour lequel il est solidaire des cotraitants du groupement

* du groupement solidaire

(Rayez ci-dessus les mentions inutiles)

- 2ème co-contractant:

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle :

Code Postal : Ville :

Tél :

Courriel :

* agissant pour mon compte

* agissant pour le compte de la société

(Rayez ci-dessus la mention inutile)

Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :
Dénomination sociale :
Domicilié à :
.....
Tél :
Dont le siège social est à :
.....
Tél :
Courriel :
N° SIRET : Code APE :
N° TVA intracommunautaire :
(pour les candidats européens sans établissement en France)

- 3ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :
Adresse professionnelle :
.....
Code Postal : Ville :
Tél :
Courriel :
* agissant pour mon compte
* agissant pour le compte de la société
(Rayez ci-dessus la mention inutile)
Forme juridique (indiquer SA, SARL, ...) :
Dénomination sociale :
Domicilié à :
.....
Tél :
Dont le siège social est à :
.....
Tél :
Courriel :
N° SIRET : Code APE :
N° TVA intracommunautaire :
(pour les candidats européens sans établissement en France)

2.2 Compte à créditer

Règlement sur un compte unique

En cas de candidat unique ou de groupement solidaire sans répartition de paiement :

Compte ouvert au nom de :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Dans le cas d'un groupement solidaire, les paiements seront effectués sur un compte unique ouvert au nom de chacun des membres du groupement, ou sur le compte du mandataire, qui devra alors être dûment habilité par chacun des cotraitants.

Règlements sur des comptes séparés

En cas de groupement conjoint ou de groupement solidaire avec répartition de paiement :

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN :

BIC :

Joindre un relevé BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

Dans ce cas, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés ci-dessus. Joindre les relevés bancaires de chaque co-traitant.

Une répartition des paiements entre membres du groupement sera jointe au présent acte d'engagement (sauf exception type accord-cadre à bons de commande).

Obligation du titulaire d'informer le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation :

Conformément à l'article 3.4.2 du CCAG applicable, le titulaire s'engage à informer par écrit, dans les meilleurs délais, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur de tout changement de sa situation administrative, juridique et financière et, plus généralement, de toutes modifications importantes de fonctionnement de l'entreprise pouvant influencer sur le déroulement du marché.

A ce titre, il notifie toute modification survenant au cours de l'exécution du marché et se rapportant notamment :

- à son statut (cession, fusion, changement de forme juridique, de raison sociale, de dénomination, de siège social, ...),
- à un changement d'adresse,
- à un changement de domiciliation bancaire,
- à la mise en œuvre à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de toute autre mesure d'interdiction de concourir.

Le titulaire est tenu de communiquer au Représentant du Pouvoir Adjudicateur tous les justificatifs nécessaires attestant de ce changement de situation (extrait K bis, publications légales, copie de procès-verbaux d'assemblées générales, jugements, nouveau RIB, nouveaux pouvoirs du Représentant du titulaire,...) afin de permettre au Pouvoir Adjudicateur de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la continuité du marché.

Article 3 - OBJET

Fourniture et livraison d'une polisseuse pour la Direction des Régies de la ville de Marseille

Article 4 - MONTANT ET PRIX DU MARCHÉ

4.1 Forme du prix

Le marché est traité à prix global et forfaitaire.

Le marché est conclu à prix fermes.

4.2 Montant

Le montant du marché dont les spécifications techniques sont détaillées à l'article 18 du Cahier des Clauses Particulières (CCP) est rémunéré par l'application du prix global et forfaitaire suivant :

Montant HT (EUR)

Taux de TVA (%)

Montant TVA (EUR)

Montant TTC (EUR)

Montant TTC (EUR) en toutes lettres

Le marché pourra faire l'objet d'une cession ou d'un nantissement de créances, conformément aux articles R2191-45 à 63 du Code de la commande publique.

4.3 Sous traitance

Le présent marché étant un marché de fournitures (sans partie de "services" clairement identifiée par postes ou par lots), la sous-traitance n'est pas autorisée.

Article 5 - AVANCE

Le marché ne prévoit pas d'avance.

Article 6 - DUREE

La durée du marché se définit comme suit :

La durée du marché est de 5 mois à compter de sa date de notification au titulaire

Cette durée est une durée ferme et ne pourra faire l'objet de reconductions.

Toute information complémentaire relative à la durée et/ou aux délais figure au CCP

Article 7 - PROVENANCE DES FOURNITURES

sans objet

Article 8 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le candidat est tenu de maintenir son offre, à compter de la date limite de remise des offres, pendant un délai de : **4 mois**.

Article 9 - ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Clause de protection des données (RGPD)

Le présent marché n'est pas concerné.

Dispositions relatives au respect des principes de la République

Le présent marché n'est pas concerné.

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché, tels que listés au CCP en tant que documents contractuels,

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à 14 du Code de la commande publique

A, le

En un seul original

Le candidat ou le mandataire

Signature du candidat, précédée des nom,

prénom et qualité du signataire

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente).

Article 10 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A Marseille, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à signer)

Pour Le Maire et par délégation

Yannick TONDUT

Directeur Général Adjoint Ville de Demain